



# INFO-TRAVAUX

Les travaux de démantèlement d'amiante  
dans la salle de la génératrice au CHSLD  
Marie Rollet

Date de diffusion 2022-10-14

**POUR AFFICHAGE**

Quoi : Nous devons enlever l'amiante sur les lignes de la génératrice existante avant de la démanteler.

Quand début : Mardi le 18 octobre 2022 de 7h00 à 16h00.

Durée et horaire des travaux : C'est à partir de mardi le 18 octobre 2022 de 7h00 à 16h00 pour l'enlèvement de l'amiante.

Pour toute information, communiquez avec Vittorio Spera chargé de projet au 514-647-9651 ou Camillo Colalillo au 514-816-0141

Nous vous remercions de votre compréhension.

Merci de votre collaboration.

La Direction des services techniques

## FORMULAIRE : PLAN DE TRAVAIL SST

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Nom de l'établissement</b><br>(Propriétaire/Maitre d'œuvre...) | CHSLD Marie Rollet  | <b>No. du Plan de travail</b><br>1            |
| <b>Nom du projet</b>  | Mise aux normes de la génératrice                         | <b>Numéro du projet</b><br><b>CMAR-21-044</b> |
| <b>Type de projet</b>   | Remplacement de la génératrice et rehaussement électrique |   |
| <b>Localisation des travaux</b>                                   | Stationnement arrière                                     |   |

### Directives pour la rédaction du plan de travail

- **ACTIVITÉ** : Tâche accomplie par un ou plusieurs travailleurs pour l'accomplissement des travaux.
- Le plan de travail doit comporter tous les éléments pertinents concernant la protection des travailleurs, des employés de l'établissement, du public et de la clientèle.
- Toute référence à un plan de levage, plan de montage signé et scellé par un ingénieur ou par un spécialiste, une analyse toxicologique (sol, contaminant...), etc., doit être annexée au plan de travail ou référencée de façon à être consultée lors de l'analyse du plan de travail.
- La tenue des lieux doit être intégrée au plan de travail (avant/durant/ après les travaux)
- Lors de l'usage des confinements anti-poussière un manomètre a dépression (0.25-0-0.25 Po. d'eau) doit être installé à l'extérieur du confinement. La dépression à maintenir est de 2.5 à 7.5 Pascal (.025 à .03 Po. d'eau)
- La classe des travaux doit être inscrite sur le tableau de la « matrice des classes des travaux ».
- Ajouter des cellules /lignes si requis, la grille des activités.

### Description de travaux :

Démantèlement des calorifuges d'amiante localisés et reliés à la génératrice dans la salle mécanique SS020. La zone de travail sera limitée au local de SSO20 fermé hermétiquement. La circulation du matériel se fera par la porte arrière adjacente et à proximité du local concerné (via le stationnement arrière).

| Entrepreneurs                 | Métiers requis | Échéancier, date et heure  |
|-------------------------------|----------------|----------------------------|
| Réalisations B inc.<br>Remove | 2 Manoeuvres   | 1 journée, 18 octobre 2022 |

### Matrice des classes des travaux selon la norme CSA Z317.13 et Santé Canada

| GROUPE | Type de travaux |               |               |               |
|--------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
|        | A               | B             | C             | D             |
| 1      | Classe I        | Classe II     | Classe II     | Classe III/IV |
| 2      | Classe I        | Classe II     | Classe III    | Classe IV     |
| 3      | Classe I        | Classe III    | Classe III/IV | Classe IV     |
| 4      | Classe III      | Classe III/IV | Classe III/IV | Classe IV     |

### Grille de synthèse des risques liés aux activités du chantier (inscrire un « X » dans les cases qui s'appliquent)

|  |   |   |
|--|---|---|
| Usage de colles/solvants/adhésifs, etc.<br>(Produits réglementés SIMDUT/WHMIS) | Protection anti-poussière (CSA Z317)<br>(Confinement, antichambre (SAS), filtre HEPA, etc.) | Travaux sous-tension (CSA Z462, NFPA E70)<br>(Entente de procédure obligatoire de travaux sous-tension requise (SIM)) |
| Démolition   | Travaux en espace clos (certification/permis)   | Travaux par point chaud (permis requis)   |
| Chute en hauteur   | Travaux d'excavation-creusage   |   |
| Usage de nacelle motorisée   | Travaux à proximité ou dans une salle blanche   |   |
| Usage de grue (Plan de levage)   | Travaux en présence d'AMIANTE   | X   |
| Usage de camion-grue (Plan de levage)  | Travaux en présence de PLOMB  |   |
| Périmètre de sécurité pour les pétons  | Travaux en présence de MOISSURES  |   |
| Signalisation pour circulation locale  | Travaux en présence de SILICE   |   |

Veuillez remplir la grille des activités qui constituent le plan de travail pour les travaux décrits

plus haut. Ce plan de travail doit être approuvé par le représentant de l'établissement responsable du projet. Le plan de travail doit être soumis pour approbation avant les travaux dans les délais prescrits par l'établissement.

L'établissement (maître d'œuvre), via son représentant, peut, au moment des travaux, exiger des modifications aux moyens de protection en place si jugés insatisfaisants.

| <b>Description des activités et mesures de prévention Pour les travaux concernés par ce plan de travail</b> |                  |                                    |  |
|---|------------------|------------------------------------|--|
| <b>#</b>  | <b>Activités</b> | <b>Identification des risques</b>  | <b>Mesures préventives<br/>(équipements, méthode de travail adaptée, etc.)</b>   |
|   | Désamiantage     | Émission de poussières contaminées | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Confinement à risque modéré</li> <li>-Scellement des prises d'air, si applicable, dans la zone de travail</li> <li>-Protection individuelle des travailleurs réglementaire pour des travaux à risque modéré (demi masque P-100 ou masque complet P-100, survêtement + EPI standards)</li> <li>-Humidification des matériaux d'amiante avant et pendant le démantèlement</li> <li>-Disposition des déchets contaminés dans des sacs conformes doublés</li> <li>-Nettoyage complet des surfaces de la zone de travail par aspiration haute efficacité</li> <li>-Projection de scellant sur l'ensemble des surfaces de la zone de travail suite au nettoyage final</li> </ul> |

Ajouter des lignes si requises (mettre la dernière ligne en surbrillance/clic droit / insérer / ajouter des lignes en dessous)

| <b>Références</b> (Lois, Normes, Programme de prévention, etc.)   |
|---|
| <b>NOTE : Une personne en autorité sur place (surintendant/contremaître) assure l'application des dispositions.</b> |
| Bernard Thibodeau, 514-715-7921   |

**Soumission du plan de travail**

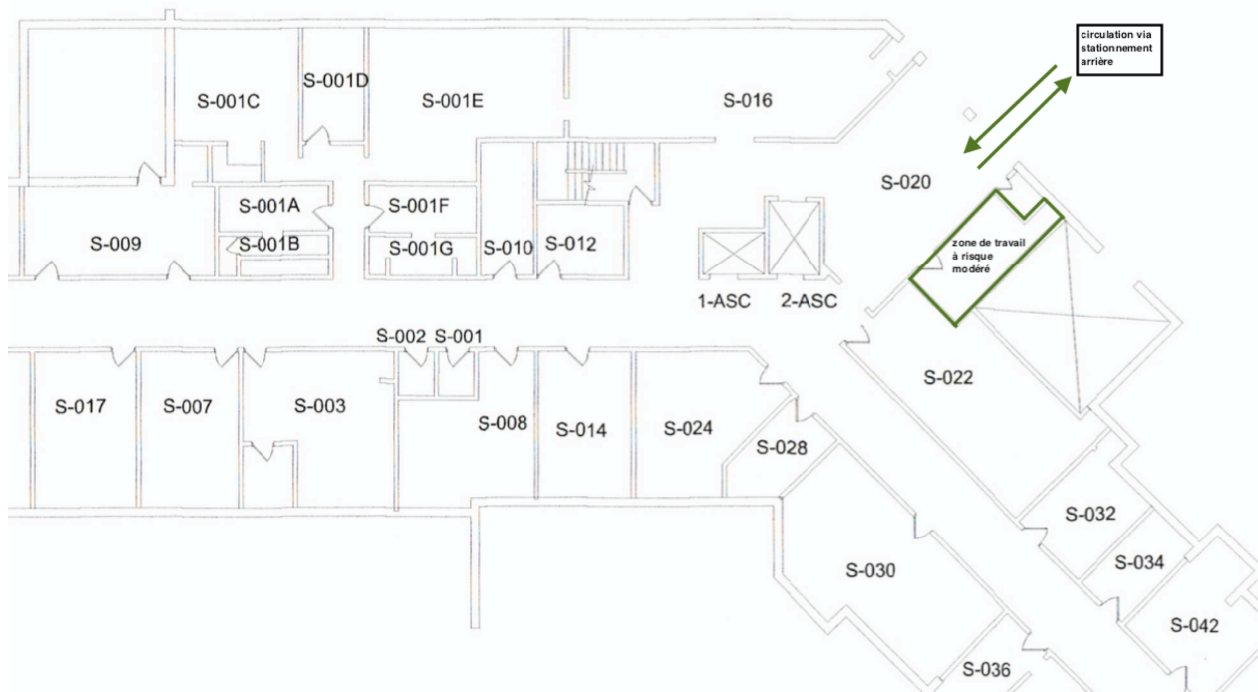
| Préparé par | Nom               | Tél./Cell.   | Date            |
|-------------|-------------------|--------------|-----------------|
|             | Bernard Thibodeau | 514-715-7921 | 14 octobre 2022 |

**ÉTABLISSEMENT/Maître d'œuvre**

| Plan de travail Transmis à | Nom            | Tél. / Cell. | Date |
|----------------------------|----------------|--------------|------|
|                            | Vittorio Spera | 514-647-9651 |      |

**COMMENTAIRES**

|  |
|--|
|  |
|--|



Au besoin, ajouter aux pages suivantes les plans de levage, croquis de localisation, plan de confinement, etc.